

PRINCIPALES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF TENU LE 31 JANVIER 2022

Dans le but de partager les réflexions réalisées par les comités internes et d'enrichir la vie syndicale, vous retrouverez des explications supplémentaires sur les rapports des réunions du comité exécutif.

DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN EN AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Le comité exécutif prend connaissance de la mise à jour du dossier des superficies endiguées suite à l'adoption d'un règlement en date du 15 décembre dernier et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} mars prochain. Ce règlement maintient certaines conditions puisqu'il ne reconnaît pas les digues. Le Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu a effectué plusieurs représentations afin de faire exempter les superficies endiguées des conditions liées à la pratique de l'agriculture dans le littoral.

Devant cette problématique, le Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu a sollicité le milieu municipal et compte faire des démarches auprès des députés. Il demande également l'intervention de la Fédération et de la Confédération dans ce dossier afin d'obtenir une directive administrative pour l'année 2022 exemptant les superficies endiguées des conditions prévues au Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral. Ils demandent également que les représentations se poursuivent afin d'exempter les superficies endiguées de toute contrainte liée à la pratique de l'agriculture dans le littoral dans le cadre réglementaire à venir.

Par le biais d'une résolution transmise à la Fédération, le syndicat local réclame qu'une demande soit faite rapidement au Fonds de soutien en aménagement et environnement (FSAE) afin d'avoir un avis juridique sur la question de la détermination de la limite du littoral applicable aux superficies endiguées du Haut-Richelieu.

Les membres du comité exécutif acceptent de procéder à la demande afin que le conseil exécutif de la Confédération puisse l'étudier lors de la prochaine rencontre de février.

PROJET EXPLORATOIRE EN AGRICULTURE

Les élus prennent connaissance d'un projet exploratoire en agriculture et dont le Centre des Moissons de Beauharnois serait le porteur. Le projet aurait pour mandat d'organiser et de promouvoir des journées d'immersion pour des candidats intéressés par l'agriculture dans la région de la Montérégie-Ouest, précisément dans les secteurs de la production animale et la production horticole.

Des groupes de 8 à 10 candidats seraient accueillis par une entreprise agricole et dont la tâche serait de les accompagner dans l'exploration professionnelle du milieu agricole par le biais d'activités, en espérant susciter l'intérêt des participants à travailler dans le domaine.



Ce projet est une bonne opportunité pour la fédération régionale étant donné que la formation agricole offerte en Montérégie-Ouest est en situation difficile en ce moment.

Pour que le projet fonctionne, la Fédération doit s'impliquer financièrement auprès des interventionnistes et pour mettre en place un système d'autobus qui déplaceront les candidats sur les fermes.

Après discussion, les membres du comité exécutif acceptent que la Fédération s'implique et investisse les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet.

